

DELIBERATION CFVU-036-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
Vu l'arrêté n°2020-23 du 30 mars 2020 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu la délibération CFVU 010-2020 relative aux modalités d'organisation des réunions à distance ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 4 Juin 2020.

Objet de la délibération : Modification du calendrier universitaire 2020-2021

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 8 Juin 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :
La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour (un membre connecté n'a pas voté).

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé par : Christian Robledo
Date : 12/06/2020
Qualité : Président - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 12 Juin 2020

Calendrier universitaire 2020/2021

Date administrative de début d'année universitaire

Mardi 1^{er} septembre 2020

Dates limites de réunion des jurys 2^{ème} session

Le conseil de gestion peut imposer une date antérieure à celle proposée dans le calendrier officiel

	2020/2021
Licence	Vendredi 17 septembre 2021
Master 1	Vendredi 24 septembre 2021
Licences professionnelles	Vendredi 15 octobre 2021
Master 2	Vendredi 26 novembre 2021

Congés universitaires

	Vacances scolaires Académie de Nantes (zone B)	Vacances universitaires Université d'Angers
Toussaint	Fin des cours samedi 17 octobre, reprise lundi 2 novembre 2020	Fin des cours samedi 24 octobre, reprise lundi 2 novembre 2020
Noël	Fin des cours samedi 19 décembre 2020, reprise lundi 4 janvier 2021	Fin des cours samedi 19 décembre 2020, reprise lundi 4 janvier 2021
Hiver	Fin des cours samedi 20 février, reprise lundi 8 mars 2021	Fin des cours samedi 27 février, reprise lundi 8 mars 2021
Printemps	Fin des cours samedi 24 avril, reprise lundi 10 mai 2021	Fin des cours vendredi 30 avril, reprise lundi 10 mai 2021

Périodes et modalités d'inscription

Clôture des inscriptions administratives

	2020/2021
Pluripass - L1 – L2 – L3 – LP - M1	Mercredi 30 septembre 2020
M2	Vendredi 2 octobre 2020
Formations en alternance	Vendredi 30 octobre 2020
Doctorat	Vendredi 30 octobre 2020

Inscriptions tardives

Traitées par les directeurs des composantes	Jusqu'au vendredi 23 octobre 2020 inclus
Date limite d'annulation d'inscription avec remboursement	Vendredi 9 octobre 2020 (formations débutant au 1 ^{er} semestre) Vendredi 19 février 2021 (formations débutant au 2 ^{ème} semestre)

Date limite de renoncement aux concours d'accès aux études de santé (Pluripass et LAS)

Vendredi 9 octobre 2020

Evènements Université d'Angers

Campus Day

Jeudi 24 septembre 2020 : ANNULÉ

Opération « m'essayer c'est m'adopter »

Du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2020

Second créneau possible pour les composantes qui le souhaitent :

Du lundi 22 février au vendredi 26 février 2021

Portes ouvertes

Samedi 13 février 2021